

Ville de LAMBALLE-ARMOR

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le six novembre, à 18H30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'espace Lamballe Terre & Mer, 41 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor, sous la présidence de M. Philippe HERCOUËT, Maire de la commune de Lamballe-Armor.

Date de l'envoi de la convocation : 31 octobre 2023.

PRESENTS :

ARTHEMISE Fabienne, BENOIT Jean-François, BERNU Sylvain, BOUZID Nathalie, BREXEL Pierrick, BRIENS Pierrick, BURLOT David, CAURET Camille, de SALLIER DUPIN Stéphane, FORTIN Céline, GILLARD Nadine, GOUEZIN Alain, GUYMARD Jean-Luc, HERCOUET Philippe, JEGU Josianne, LAVENU DE NAVERAN Hélène, LE BOUCHER Colette, LE BOULANGER René, LE MOIGNE Christine, LEVY-ROBERT Christelle, LINTANF Goulven, M'BAREK Sébastien, MAIGNAN Brigitte, MEGRET Yves, MERIAN Caroline, PECHA Virginie, RICHEUX Laëtitia, ROYER Thierry, URVOY Laurence, VITEL Fabien.

ABSENTS :

- GOASTER Samy donne pouvoir à de SALLIER DUPIN Stéphane,
- GRIMAULT David donne pouvoir à LE BOULANGER René,
- L'HEVEDER Jérôme donne pouvoir à CAURET Camille,
- GAUVRIT Thierry, LE GUEN Nadège.

SECRETAIRE DE SEANCE : ARTHEMISE Fabienne

Délibération n°2023-098

Membres en exercice : 35 – Présents : 30 - Absents : 5 – Pouvoirs : 3

<p style="text-align: center;">ACTION EDUCATIVE RESEAU D'AIDES SPECIALISEES AUX ELEVES EN DIFFICULTE (RASED) D'HILLION REPARTITION DES COÛTS</p>

La circonscription de l'Education nationale de Saint-Brieuc Est dont relève l'école Charlie Chaplin de Morieux a été pourvue d'un nouveau RASED à la rentrée de septembre 2022. La commune d'Hillion accueille désormais la psychologue scolaire et l'enseignante spécialisée relevant de ce réseau. L'accompagnement des élèves nécessite l'acquisition de fournitures et de tests psychométriques, un abonnement téléphonique, etc. Aussi, la Commune de Lamballe-Armor, comme les 7 autres communes, dont les élèves relèvent de ce RASED, est sollicitée pour contribuer à la prise en charge des coûts professionnels, au prorata du nombre d'élèves de l'école concernée.

La Commune d'Hillion refacture l'année N la quote-part des coûts professionnels liés au RASED, réalisés l'année N-1. La répartition des coûts fait l'objet d'une convention et d'un avenant entre les communes d'Hillion, Coëtmiex, Langueux, Plédran, Pommeret, Quessoy, Yffiniac, Lamballe-Armor et l'Inspection de l'Education nationale de Saint-Brieuc Est.

Considérant le projet de convention et son avenant, transmis aux conseillers municipaux,

Après en avoir délibéré :

Le Conseil municipal :

- VALIDE la participation de Lamballe-Armor aux coûts professionnels du RASED d'Hillion, au prorata du nombre d'élèves de l'école Charlie Chaplin de Morieux,
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention, son avenant et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR, LESDITS JOUR, MOIS ET AN.

(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le **20 NOV. 2023**

Philippe HERCOUET
Maire de Lamballe-Armor



Certifié exécutoire, compte tenu :
De la transmission en Préfecture le
De la publication le

21 NOV. 2023

